

# La refonte bruxelloise des allocations familiales sera prête pour Noël

**La Région bruxelloise a mis en place un comité de pilotage pour plancher sur la réforme des allocations familiales. Des pistes de solution seront proposées d'ici la fin de l'année.**

**ANAIÏS SORÉE**

«On pensait qu'on ne pourrait pas présenter un modèle avant le début de l'année prochaine. Mais les choses avancent finalement plus vite que prévu. À ce rythme, on devrait être prêt avant Noël», indique le cabinet de la ministre en charge du dossier, Céline Fremault (cdH).

Pour les familles qui s'inquiètent déjà, le cabinet précise que la réforme n'interviendra que pour les enfants à naître lorsque la réforme sera d'application. «Il n'y aura aucune conséquence sur les familles qui touchent actuellement leurs allocations familiales. Le montant qu'elles percevront ne diminuera

pas.»

Dernièrement, la Région bruxelloise a été montrée du doigt. Alors que la Flandre a déjà tranché la question et qu'elle est en plein débat en Wallonie, Bruxelles semblait à la traîne. «Les données qui nous ont été transmises par le Fédéral ne permettaient pas de faire des extrapolations correctes car elles se basaient sur des échantillons qui n'étaient représentatifs.»

La Région bruxelloise a donc décidé de mettre en place un comité de pilotage composé d'experts du centre d'études Herman Deleeck et de Brussels Studies Institute. Ce comité s'est réuni pour la première fois hier. Ses experts ont examiné les 700 modèles d'allocations qui existent actuellement. «Beaucoup vont disparaître. On veut simplifier», indique le cabinet.

Toute la difficulté à Bruxelles réside dans le fait que la Région

détient le plus haut taux d'allocations majorées. Un tiers des Bruxellois bénéficient de suppléments d'allocations.

Quels modèles le gouvernement choisira-t-il? Réponse d'ici Noël. Mais le cdH déclare déjà qu'il refusera que le montant des allocations soit lié aux revenus des parents. «Un enfant égale un enfant. C'est un principe d'égalité», clame Céline Fremault.

**810 millions €**

**À Bruxelles, les allocations familiales représentent une enveloppe budgétaire de 810 millions au total.**

## 151 EUROS

### PAR ENFANT GERMANOPHONE

Le gouvernement de la Communauté germanophone s'est accordé sur un montant de base de **151 euros d'allocations familiales par mois** pour chaque nouvel enfant à partir de 2019, ainsi que sur un important complément pour les familles nombreuses (130 euros), un autre de 72 euros pour les bénéficiaires de

l'intervention majorée, et un supplément annuel de 50 euros pour tous avant la rentrée scolaire, a indiqué le ministre germanophone de la Famille, Antonios Antoniadis.

La Communauté germanophone est ainsi **la deuxième entité fédérée du pays à s'accorder** sur son futur régime d'allocations familiales,

compétence défédéralisée par la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, **après la Flandre qui a opté en mai pour un montant de base de 160 euros** et des majorations pour les enfants nécessitant des soins, les familles nombreuses et celles à bas revenus. «Plus de 70% des familles percevront davantage d'allocations familiales», a assuré Antonios Antoniadis.